

## VOTRE CONTACT

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

Plan local d'urbanisme

SÉM  
SAINT-ÉTIENNE  
la métropoleAVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUEEnquête publique relative à la modification  
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de la commune de Saint-Chamond

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Chamond du lundi 24 septembre 2018 à partir de 9 h 00 au jeudi 25 octobre 2018 jusqu'à 17 h 00 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

**Cette procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Chamond a pour objet de :**

- Permettre la reconversion du site de l'ancien hôpital de Chavanne
- Intégrer les évolutions du site de renouvellement urbain de Novaceries
- Rectifier à la marge le zonage de la Soie d'zieux (bibliothèque)
- Faire évoluer les emplacements réservés pour tenir compte des infrastructures et équipements projetés (échangeur de La Varizelle)
- Permettre l'aménagement d'une halle multisports à La Varizelle,
- Actualiser le PLU suite à l'approbation du PPRNPi du Gier

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (Direction Aménagement du territoire, service Prospective Etudes et Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de SAINT-ETIENNE METROPOLE.

Mme Jeanine BERNE a été désignée Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

La Mairie de Saint-Chamond est désignée siège de l'enquête.

**Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 24 septembre 2018 à partir de 9 h 00 au jeudi 25 octobre 2018 jusqu'à 17 h 00 inclus :**

- en Mairie de Saint-Chamond, avenue Antoine Pinay, 42400 Saint-Chamond,
- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
- à l'exception du lundi 24 septembre 2018 où l'enquête publique débutera à 9 h 00,
- à l'exception du jeudi 25 octobre 2018 où l'enquête publique se terminera à 17 h 00.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne,
- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30,
- à l'exception du lundi 24 septembre 2018 où l'enquête publique débutera à 9 h 00.

**Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :**

- sur les registres ouverts à cet effet par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Chamond et au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- lors des permanences du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Saint-Chamond,
- sur le site internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

**Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de :** Madame le Commissaire-Enquêteur, Enquête publique de la modification du PLU de la commune de Saint-Chamond, Mairie de Saint-Chamond, avenue Antoine Pinay, CS 80148, 42403 Saint-Chamond Cedex).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques> et accessible depuis un poste informatique à l'accueil du siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

**Le Commissaire-Enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :**

- En mairie de Saint-Chamond
- le lundi 01 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 10 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 30
- le jeudi 25 octobre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire-Enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur au Préfet et au Maire de Saint-Chamond pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie de Saint-Chamond, ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.

104620800

Commune de Noailly

APPROBATION DE LA RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
ET MODIFICATION  
DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibérations en date du 4 septembre 2018, le conseil municipal de Noailly a décidé :

- d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme
  - Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture
  - de rétablir le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 septembre 2018.
- Ces zones sont délimitées sur les plans de zonage du Plan Local d'Urbanisme consultable en Mairie
- Ces délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 06/09/2018

105640800

## Avis administratifs

ARRETE PREFECTORAL  
N° DT-18-0803 PORTANT LIMITATION  
PROVISOIRE  
DE CERTAINS USAGES DE L'EAU  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le déficit pluviométrique, associé à des températures élevées, provoque un étiage sévère des cours d'eau. Les débits des différentes rivières du département de la Loire sont actuellement faibles. Afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques, l'arrêté préfectoral n°DT-18-0803 en date du 31 août 2018 limite provisoirement les usages de l'eau dans l'ensemble des communes des secteurs Gier, Cance (Déôme), Semène (Pilat) et Monts du Forez qui sont placés en situation d'alerte. Le reste du département est maintenu en vigilance. Les limitations ou suspensions d'usages ne s'appliquent pas pour les prélèvements effectués dans les retenues de stockage. La vigilance n'engendre pas de limitations ou de suspensions d'usages mais informe et sensibilise les usagers sur l'aggravation de la situation de sécheresse avec incitation aux économies d'eau. Cet arrêté est consultable dans les mairies des communes concernées ou sur le site Internet de la Préfecture: <http://www.loira.aouv.fr/>.

105599300

APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LÉGALES

Nos services  
sont à votre disposition  
Confiez-nous  
vos formalités

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

## ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

SELAS AGIS - Avocats  
4, place Saint Pierre - 38217 Vienne cedex  
Maître Romain MAYMON - Avocat  
4, rue Georges Teissier - 42000 Saint-Etienne  
Tél : 04.74.85.88.22 - Tél : 04.77.25.97.97

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
EN UN LOT

A Saint-Etienne(42000)  
2 appartements, caves, cour et jardin

Dans un ensemble immobilier sis 23, rue Bourgneuf,  
cadastré Section AR n° 8 pour 02a 01ca,  
Le lot n° 2, à savoir :

1 - Un appartement au rez-de-chaussée  
74,10 m<sup>2</sup> Loi Carrez, surface habitable d'environ 74,98 m<sup>2</sup>  
de type T3 avec cuisine indépendante, séjour, débarras, 2 chambres,  
WC, salle-de-bains avec baignoire et lavabos  
Le bien est actuellement loué

2 - Un appartement au 1<sup>er</sup> étage  
84,82 m<sup>2</sup> Loi Carrez, surface habitable d'environ 86,48 m<sup>2</sup>  
de type T4 avec cuisine indépendante, séjour en deux parties  
(une partie salon et une partie salle à manger), WC, débarras, 3 chambres,  
une salle de bains avec baignoire et lavabo  
Le bien est actuellement occupé

3 - Les caves en sous-sol  
Avec murs bruts et sol en terre

4 - La cour et le jardin  
La cour est fermée par un muret. Le jardin est clôturé par un mur  
et les 680/1000èmes des parties communes générales

VISITE SUR PLACE LE JEUDI 11 OCTOBRE 2018 A 10 H 00

MISE A PRIX : 40 000 EUROS  
Avec possibilité de baisse d'un quart puis de moitié  
en cas de carence d'enchères

ADJUDICATION LE :  
VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 A 13 H 30

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne (42000) Place du Palais de Justice. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Saint-Etienne. Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne ou au cabinet de l'avocat poursuivant

Signé Alexine GRIFFAULT

103763200

Selari BASSET-BOUCHET-HANGEL Avocats  
Immeuble Le Segment, 12 Avenue Hélène Boucher,  
42160 Andrézieux-Bouthéon  
Immeuble Le Vauban, Parc des Comtes du Forez,  
42600 Montbrison  
Tél : 04.77.36.40.57 - Fax : 04.77.36.41.06

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
A CIVENS (LOIRE)

Lieudit Charbonnel, - 2925 Route de Feurs  
Une maison à usage d'habitation  
élevée sur sous-sol

Comprenant garage, buanderie, 2 pièces, wc,  
Au 1<sup>er</sup> étage cuisine, salle d'eau, wc, 2 chambres,  
Avec terrain attenant  
D'une surface habitable de 195,27 m<sup>2</sup>  
cadastré section C n° 216, devenue C n° 706 à 707

MISE A PRIX : 52.000,00 EUROS  
CINQUANTE DEUX MILLE EUROS  
outre frais et charges

ACTUELLEMENT OCCUPEE

Le bien peut être visité le 5 octobre 2018 de 10 heures à 11 heures

L'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières  
du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne (salle L),  
au Palais de Justice

LE VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 A 13 HEURES 30

Nota : pour plus amples renseignements et pour enchérir, s'adresser soit à Maître BOUCHET, Avocat, (tel. 04 77 36 40 57), avocat poursuivant, soit à l'un des avocats inscrits au Barreau de Saint-Etienne. Les enchères ne pourront être portées que par les avocats inscrits au Barreau de Saint-Etienne.

Pour prendre connaissance du cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne service des ventes ; le cahier des conditions de la vente est déposé sous le numéro 18/00055, ou à l'Etude de Maître BOUCHET.

Pour extrait : Catherine BOUCHET

104071500